



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU DOMAINE,
*en charge des mines
et de la recherche*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 406 / MED / DBS / DIR

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Pirae, le 20 février 2020

Le directeur

Affaire suivie par :
L.Pasco

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : ré importation vers l'Union européenne de marchandises refusées à l'introduction et/ou importation en Polynésie française.

Réf. : - Instruction technique DGAL/SDASEI/2020-120 du 19 février 2020, en pièce jointe

Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint l'instruction technique n° DGAL/SDASEI/2020-120 du 19 février 2020 explicitant les conditions de réimportation en Union européenne de lots originaires de l'Union européenne et refusés par l'Autorité Compétente de Polynésie française.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation



Laurent PASCO

Les données à caractère personnel collectées directement auprès de vous par la direction de la biosécurité font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des dossiers d'importation. Sont conservées des données d'identité et professionnelles (nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse géographique professionnelle, adresse postale professionnelle, numéros de téléphone fixe et mobile, email) dont le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public et notamment l'accomplissement des missions de service public de la collectivité relatives à la santé publique vétérinaire. Les données détenues seront conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités du traitement ou dans le respect des prescriptions légales. Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités disposent, dans l'exercice de leurs missions, d'un droit de communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douane...). Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès et droit de rectification que vous pouvez exercer par message électronique à l'adresse suivante : secretariat@biosecurite.gov.pf, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.

Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) à l'adresse suivante : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 PAPEETE – dpo@informatique.gov.pf